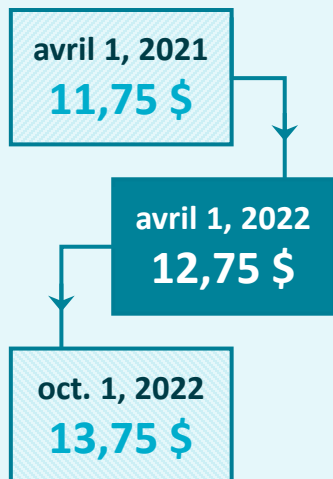


Quel est le salaire minimum? (avril 2022)



C.-B.	15,20 \$	15,65 \$ – juin 2022
Ont.	15,00 \$	15,50 \$ – octobre 2022
Alb.	15,00 \$	
Qc	13,50 \$	14,25 \$ – mai 2022
N.-B.	12,75 \$	13,75 \$ – octobre 2022
Î.-P.-É.	13,70 \$	
N.-É.	13,35 \$	13,60 \$ – octobre 2022
T.-N.-L.	13,20 \$	
Man.	11,95 \$	12,35 \$ – octobre 2022*
Sask.	11,81 \$	11,97 \$ – octobre 2022*

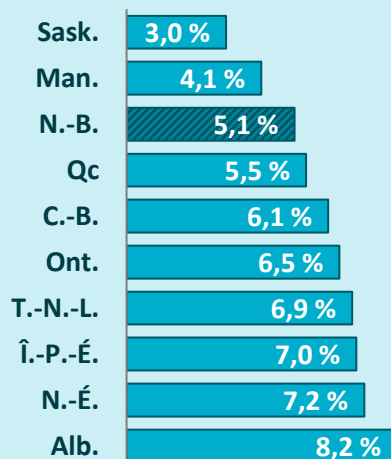
* Attendu

Yn = 15,70 \$ | T.N.-O. = 15,20 \$ | Nt = 16,00 \$

Combien de personnes au Nouveau-Brunswick ont touché le salaire minimum en 2021?

16 500
travailleurs ont touché
le salaire minimum en 2021

5,1 %
travailleurs ont touché
le salaire minimum



FICHE D'INFORMATION SUR LE SALAIRE MINIMUM AU NOUVEAU-BRUNSWICK PRÉPARÉ EN AVRIL 2022

Qui a touché le salaire minimum en 2021?



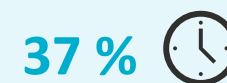
étaient âgés de 15 à 19 ans
Une hausse par rapport à 41 % en 2011



avaient 55 ans ou plus
Une hausse par rapport à 15 % en 2011



travaillaient dans le secteur de
l'hébergement et de la restauration
Une baisse par rapport à 25 % en 2011



travaillaient à temps plein
Une baisse par rapport à 48 % en 2011



étaient des femmes
Une baisse par rapport à 63 % en 2011



avaient travaillé plus de cinq ans
pour le même employeur
Une hausse par rapport à 15 % en 2011



n'avaient pas de diplôme
d'études secondaires
Une hausse par rapport à 38 % en 2011



avaient suivi des études
postsecondaires
Une hausse par rapport à 25 % en 2011

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active
Pour en savoir plus, consultez le rapport complet à l'adresse :
<https://www.emploisNB.ca/stats/rapports>

emploisNB.ca